



Invitation presse

Accréditation obligatoire

Paris en Seine : Anne Hidalgo dévoile la programmation festive, gratuite et accessible à tous pour profiter de Paris tout l'été

Lundi 26 mai à partir de 14h30, Hôtel de Ville, 3 rue de Lobau (Paris Centre)

Après une année Olympique et Paralympique historique, qui a vu la capitale rayonner à travers le monde et accueillir des millions de visiteurs, la Ville de Paris entend prolonger cet esprit de célébration, de partage et d'émotion collective.

Ce lundi 26 mai, Anne Hidalgo, Maire de Paris, annoncera la programmation festive de l'été parisien aux côtés de Raï, ancien footballeur brésilien et parrain de Paris Plages, de Joachim Roncin, directeur artistique et de ses adjoints, Pierre Rabadan et Carine Rolland.

Un an après le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques et d'une cérémonie d'ouverture historique sur la Seine, la Ville de Paris entend retrouver l'esprit de partage festif et populaire de l'été 2024 !

Du 21 juin au 21 septembre, Paris se transforme en un immense terrain de jeu et de découvertes. Que vous soyez seul, en famille ou entre amis, résidents ou touristes, chacun pourra profiter d'une programmation riche et variée, pensée pour rassembler tous les publics et offrir des moments inoubliables.

Venez découvrir la programmation de cet été festif et gratuit : de la pratique sportive à ciel ouvert aux baignades dans la Seine, aux spectacles et performances artistiques, en passant par des espaces de détente et de loisirs, chaque jour sera l'occasion de profiter pleinement de Paris.

Personnalités présentes :

- **Anne Hidalgo**, Maire de Paris
- **Pierre Rabadan**, adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux Olympiques et Paralympiques et de la Seine
- **Carine Rolland**, adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure
- **Raï**, ancien footballeur et parrain de Paris Plages
- **Joachim Roncin**, directeur artistique

Contact presse : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr